



COMMUNIQUE DE PRESSE

— 30.03.12



INVESTISSEMENTS D'AVENIR : L'ADEME LANCE UN NOUVEL APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET « RESEAUX ELECTRIQUES INTELLIGENTS »

Opérateur du programme des Investissements d'Avenir, l'ADEME annonce le lancement d'un nouvel appel à manifestations d'intérêt (AMI) dédié aux réseaux électriques intelligents. Afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et nos émissions de CO₂, la contribution des énergies renouvelables à la production totale d'énergie doit être augmentée. Or, les réseaux électriques n'ont pas été initialement conçus pour accueillir cette production.

Le réseau électrique doit garantir à chaque instant l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie : cet équilibre est rendu de plus en plus difficile du fait de la décentralisation des nouvelles capacités de production (énergies renouvelables, consommateurs producteurs d'électricité, etc.) et de leur moindre prévisibilité. Il est donc nécessaire dès aujourd'hui de concevoir **de nouveaux outils d'observation et de pilotage des réseaux**. Ces réseaux électriques dits « intelligents » seront ainsi capables d'anticiper et de gérer cette complexité.

C'est pour renforcer ces avancées technologiques que ce 4^{ème} AMI est lancé, dans la continuité du 3^{ème} AMI ouvert entre le 1^{er} juin et le 15 décembre 2011.

Le projet VENTEEA : une réalisation issue du 3^{ème} AMI sur les réseaux électriques intelligents

Sélectionné dans le cadre du troisième AMI de l'ADEME sur les réseaux électriques intelligents, le projet VENTEEA est porté par un consortium coordonné par ErDF.

Il propose d'expérimenter sur le réseau de distribution de nouveaux équipements et des outils de gestion inédits et ce, en milieu rural et en présence d'énergie éolienne.

Les objectifs sont d'améliorer l'efficacité du réseau et de mieux intégrer et valoriser l'énergie éolienne sur ce dernier, tout en optimisant les coûts de raccordement.

Ces outils devront permettre d'anticiper et de lisser les fluctuations d'une production d'énergie éolienne irrégulière et de limiter les déconnexions intempestives du réseau de ces moyens de production.

Ils permettront également d'adapter le plan de tension en conséquence - c'est-à-dire de maintenir les tensions dans les limites réglementaires et d'optimiser les pertes dans le réseau - ou encore de détecter et localiser plus rapidement les défauts sur le réseau.

Par ailleurs, des moyens de stockage pourraient être déployés au niveau des moyens de production décentralisés afin de participer à la stabilisation du réseau.

Les objectifs de cet AMI sont :

- une meilleure **insertion des productions d'énergies renouvelables** dans le réseau,
- la maîtrise et la gestion de la demande d'électricité,
- l'anticipation des évolutions liées aux réseaux électriques telles que l'arrivée des bâtiments à énergie positive, des compteurs intelligents ou encore des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables,
- l'expérimentation de nouveaux modèles d'affaires par une synergie entre les acteurs de l'énergie et d'autres secteurs d'activités tels que les télécommunications, les équipementiers, etc.

Il comprend en outre un volet spécifique concernant les dispositifs d'information liés à la consommation. Ainsi sont attendus des projets qui **expérimentent et comparent des solutions d'information des usagers sur leur consommation d'électricité**, incluant en particulier les dispositifs d'affichage en temps réel et dans le lieu de vie.

Les projets proposés devront contribuer à :

- mettre au point des démonstrateurs exemplaires, pouvant à terme être déployés à grande échelle, pour tester l'impact réel de ces technologies et nouveaux modèles,
- développer de nouveaux équipements ou services devant à terme, aboutir à leur mise sur le marché.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 décembre 2012.

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt de l'ADEME :

www.ademe.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr